Circulaire N° 2 6

/MENA/CAB/DPFC

du 1 4 AOUT 2024

## LE MINISTRE

à

Monsieur l'Inspecteur Général, Coordonnateur Général de l'Inspection Générale (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux et Chefs de Services Rattachés (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CAFOP (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire, Chefs de circonscription (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Écoles primaires publiques et privées (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Enseignants des Écoles primaires publiques et privées (pour exécution).

OBJET: Réorganisation des plages horaires dans l'enseignement primaire

A compte de l'année scolaire 2024-2025, le programme des enseignements dans l'enseignement primaire est réorganisé ainsi qu'il suit :

- Lundi : de 7H45 à 12H15 puis de 14h30 à 17H30 ;
- Mardi : de 7H45 à 12H15 puis de 14h30 à 17H30 ;
- Jeudi : de 7H45 à 12H15 puis de 14h30 à 17H30 ;
- Vendredi : de 7H45 à 12H15 puis de 14h30 à 17H30.

Pour la classe de CM2, les cours débuteront par les études surveillées ces mêmes jours à 7H30, les matins et à 14H00, les après-midis.

Ce réaménagement maintient le quantum horaire hebdomadaire qui est de 1800 minutes.

Toutes les activités pédagogiques devront désormais se tenir les mercredis HABE

J'attache du prix au strict respect desdits emplois du temps.

Professeur Mariatou KONE





